contrôlée et limitée par un règlement exigeant que la capitalisation des bénéfices non distribués soit approuvée par décret spécial du conseil des ministres.

Reconnaissant l'écart existant entre la politique énoncée et la politique réelle et son application dans les faits, la Turquie a créé un nouveau service chargé des investissements étrangers au sein de l'Office de la planification, qui a pour mandat non seulement de favoriser et de planifier les investissements, mais également de réduire ou d'éliminer les problèmes existants. De plus, le nouvel organisme délivre des permis d'investissement et des certificats de stimulation de l'investissement.

Le nombre des entreprises ayant des activités en Turquie en vertu de la Loi no 6224 est passé de 215 en 1984 à 1 109 à la fin de 1988. Les principaux domaines d'intérêt ont été, jusqu'à présent, le secteur manufacturier, suivi de celui du tourisme. Les secteurs bancaire et commercial jouissent également de la faveur des investisseurs étrangers.

Le gouvernement turc est généralement favorable aux investissements privés dans des projets qui lui permettent d'atteindre ses objectifs de développement, d'accroître les revenus en devises étrangères par le biais des exportations ou du remplacement des importations, ou de faire acquérir une nouvelle technologie «importante» à la Turquie. Les investissements privés sont interdits dans certaines industries, notamment celles où l'État exerce un monopole.

Northern Telecom, les Industries Lavalin (UTDC) et Cominco sont les seules sociétés canadiennes qui ont des investissements importants en Turquie.

## Échanges commerciaux entre le Canada et la Turquie

Le Canada et la Turquie ne sont pas d'importants partenaires commerciaux. En 1989, les exportations canadiennes en Turquie étaient de 158 millions de dollars canadiens. Les exportations turques au Canada atteignaient, cette même année, 82 millions de dollars.

Les besoins de la Turquie en matière d'infrastructure et son programme d'industrialisation offrent des débouchés aux fabricants canadiens de matériel et de machines, en particulier dans les secteurs de l'exploitation des ressources naturelles, de l'électricité, de l'électronique, des télécommunications et des transports.